

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mai 2024

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION
D'UNE CONVENTION
D'OBJECTIFS AVEC
L'ASSOCIATION
« VILLES DES
MUSIQUES DU
MONDE » – PROJET
CITE DES MARMOTS
– ANNEE 2024

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Alice CANABATE, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Mathias GCOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND par Frédérique SARRE..

ABSENTS : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « VILLES DES MUSIQUES DU MONDE » – PROJET CITE DES MARMOTS – ANNEE 2024

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

Considérant qu'à l'initiative et sous la responsabilité de l'association « Villes des musiques du monde », il est envisagé un partenariat avec la Ville autour de l'édition 2024 de la « Cité des Marmots » ;

Considérant que l'objet de cette convention est de permettre la participation de deux classes de l'école Paul Langevin à ce projet qui s'articule autour d'un parcours vocal, culturel et éducatif, et d'une mise en situation scénique à laquelle sont conviées les familles, embarquées dans l'aventure artistique de leurs enfants.

Considérant que pour ce faire, il convient d'en prévoir les modalités à travers une convention ;

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de d'objectifs avec l'association « Villes des musiques du monde » pour l'année 2024.

ARTICLE 2 : Précise qu'une participation financière d'un montant de 2 000€ sera versée à l'association sous la forme d'une subvention.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Municipale, ainsi qu'aux intéressés.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance



Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240529-D91-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.